

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 26 février 2024 à 19H30

Sous-sol de la Salle des fêtes

Ordre	Domaine	Objet de la délibération
1	ADMINISTRATION GENERALE	Rapport d'orientations budgétaires 2024

➤ **Désignation du secrétaire de séance : Mme Véronique MARIE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance.

1-D24_007-OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) année 2024
Rapporteur : Christophe MARTINS

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, ce débat intervenant lors d'une séance distincte du conseil municipal.

Le débat d'orientations budgétaires a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers municipaux les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du BP. Il s'appuie principalement sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux.

Le débat, et donc le présent rapport joint à la délibération, portent sur le budget principal de la commune, et plus succinctement sur les 2 budgets annexes. Le débat afférent à la présentation du rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département. Le rapport est transmis à l'EPCI et mis à disposition du public qui en est avisé par tout moyen, notamment le site internet officiel de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport définissant la situation financière de la commune et les perspectives du budget 2024, qui a été transmis à chacun des membres du Conseil Municipal avec les convocations et a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en séance.

La séance est levée à 21h00

Fait à Iffendic, le 27/02/2024

**Le Maire,
Monsieur Christophe MARTINS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Martins', written over a horizontal line.

**La Secrétaire de séance,
Mme Véronique MARIE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Marie', written over a horizontal line.

